

☛ Extérieurs :

Nous vous rappelons que la location est effective, lorsque le chèque de caution est versé, accompagné d'une attestation d'assurance, d'un courrier de confirmation de réservation (type de manifestation, date, coordonnées du loueur). Les pièces sont à fournir au minimum deux mois avant la manifestation. Tout désistement un mois avant la date ne sera pas pris en considération, le chèque de location sera encaissé ; sauf en cas d'extrême force majeure.

Pour faciliter le suivi des locations, les chèques de règlements et de caution, doivent être au nom de la personne ayant loué la salle. Le chèque de caution sera retourné sous quinze jours.

Les clés seront remises à partir du jeudi soir après rendez-vous.

Les tables, les chaises, la chambre froide sont mises à disposition des Locataires. Toutes les réclamations concernant l'état ou le fonctionnement de ce matériel ne seront pas recevables.

Les tables et les chaises seront rangées et empilées 10 par 10 à l'endroit prévu à cet effet.

Grande salle : la chambre froide doit être laissée propre et vidée de son contenu porte ouverte.

Chambre froide (15 grilles, en cas de disparition elles seront facturées 60 €/pièces).

Chaque panneau phonique détérioré sera retenu sur votre chèque de caution (attention à la décoration).

Petite salle : les deux frigidaires doivent être laissés propres, vidés de leur contenu, débranchés portes ouvertes.

A partir de 23 heures, les portes doivent être tenues fermées (bruit).

Les abords des deux salles doivent être laissés propres (Mégots, bouteilles de verre ramassés et jetés à la poubelle).

Les salles doivent être rendues balayées et les tâches importantes nettoyées.



La remise des clés se fait le jeudi soir.

Récupération des clés le lundi matin.

Utilisation de la salle uniquement du vendredi matin au dimanche soir.

Il est formellement interdit :

- d'appuyer des échelles sur les parois antiphoniques perforées,
- de fixer ou de coller des décors sur les parois antiphoniques.
- de dormir dans les salles.

EN CAS DE DEGRADATIONS OU DE NON RESPECT DES PRESENTES CONSIGNES, LE CHEQUE DE CAUTION SERA RETENU.

CONSIGNES DE SECURITE

- ✂ Tous les rideaux métalliques doivent impérativement être levés pendant toute la durée d'occupation de la salle.
- ✂ Les issues de secours doivent être accessibles et non verrouillées.
- ✂ Pour tout lâcher de ballons contacter la Tour de contrôle du Versoud ¼ d'heure avant le lâcher au 04.76.77.25.73
- ✂ Les feux d'artifices sont interdits.

**EN CAS DE SINISTRE, SE CONFORMER
AU PLAN D'EVACUATION AFFICHE**

Appels en cas d'urgence

Pompiers ⇨ 18

Police ⇨ 17

SAMU ⇨ 15

EXTINCTEURS

En raison d'incidents réguliers, ces matériels seront systématiquement vérifiés avant et après l'utilisation de la salle.

LA MUNICIPALITE DEGAGE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE NON RESPECT DES PRESENTES CONSIGNES.